



# A n i m a t i o n

## m o d e d' e m p l o i

### 1. Des horaires tu t'informerás :

Sauf cas particuliers, les animations ont lieu à Eurville-Bienville le lundi matin de 9h15 à 10h30 et à la médiathèque de Chevillon le 1er et 3ème mardi du mois de 9h30 à 10h30.

### 2. Tes enfants tu surveilleras :

Pendant les temps d'accueil collectif, l'assistant maternel est responsable des enfants dont il a la garde. A lui de veiller activement à leur sécurité et à leur bien-être.

### 3. Aux animations tu participeras :

Les ateliers d'éveil sont destinés aux enfants accompagnés de leurs assistants maternels, il est donc demandé à ces derniers d'interagir pendant les animations et d'être présents auprès des enfants dont ils ont la charge.

### 4. Au matériel tu veilleras :

Afin d'éviter la détérioration des jeux et le gaspillage, il vous est demandé de surveiller et de guider vos enfants lors des accueils collectifs.

### 5. Des idées tu donneras :

Désireux de répondre à vos souhaits, toutes propositions pour le planning des activités proposées aux enfants sont les bienvenues.

### 6. Le droit à l'image tu respecteras :

Pour des questions juridiques, seules les photos des enfants dont vous avez la garde (et si autorisation de leurs parents) peuvent être prises pendant les activités.

### 7. Au secret professionnel tu penseras :

Il est demandé aux assistants maternels de ne pas aborder pendant les temps d'animation de sujets privés concernant les enfants qu'ils accueillent, leurs parents ou d'autres collègues.

### 8. Le site internet tu consulteras :

Afin de rester informés sur les différentes activités mises en place par votre RPE, pensez à visiter régulièrement le site internet.

